

Session du 10 septembre 2021

Motion relative

A la gestion des plantes invasives

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 10 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Considérant :

- La présence et le développement de plantes invasives dans notre département, et notamment de l'ambroisie (ambroisie à feuille d'armoïse et ambroisie trifide)
- L'organisation de mesures de surveillance et de sensibilisation par l'ensemble des organismes concernés, sous la responsabilité de l'Etat
- Les effets négatifs sur la biodiversité et les conséquences sur la santé pour l'ambroisie
- Les conséquences économiques pour les exploitations concernées, dues au surcoût des mesures de lutte et à l'impact sur le rendement des parcelles touchées
- Les actions de sensibilisation et de conseil apportées par la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture demande, afin de ralentir l'avancée et de contenir la pression de ces plantes:

- Aux agriculteurs d'être très attentif à l'apparition de ce type de végétation dans leurs parcelles, et d'engager immédiatement des moyens de lutte appropriés
- Aux gestionnaires d'espaces susceptibles d'être concernés et notamment aux collectivités locales sur les espaces publics, de faire preuve de la plus grande vigilance, et de déployer les moyens nécessaires pour d'une part repérer la présence de ces espèces, et d'autre part adapter les plans de gestion et d'entretien des zones pour lutter efficacement.

La motion est votée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 22
dont :
 - Nombre de voix pour : 22
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Vu pour approbation,

Fait à Albi, le 10 septembre 2021



Le Président
 Jean-Claude Huc